

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS
 M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
 ANNONCES
 25 centimes la ligne.
 RÉCLAMES
 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
 L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 21 Décembre 1867.

BOURSE DE PARIS.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 19 décembre	68 75	99 40
Du 20.....	68 90	99 40
Du 21.....	69 40	99 25

PRIMES EXCEPTIONNELLES RÉSERVÉES A NOS ABONNÉS

MAGNIFIQUES ÉTRENNES

LES PLUS BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS

A prix deux fois supérieurs, ces livres défont toute comparaison ; richesse, élégance, intérêt, bon marché.

1^{re} Prime

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg, composé de 25 tableaux avec un beau portrait de Rubens, (dans nos bureaux), 22 fr.

2^e Prime

(Collection Armengaud),

Les galeries publiques de l'Europe par J. Armengaud. — Toute l'Italie et ses merveilles 3 volumes, 978 gravures 104 fr.
 La révolution Française par Jules Janin. — 2 vol. 756 gravures 70 fr.
 Les reines du monde par nos premiers écrivains. — 1 vol. 150 gravures 30 fr.
 La Russie historique pittoresque et monumentale par Pierre Artamoff et J. Armengaud, 2 volumes 519 gravures 70 fr.
 Les trésors de l'art par J. Armengaud. — 1 volume, 150 gravures 60 fr.

Tous ces ouvrages, magnifiquement reliés. tranches dorées, dos maroquin du Levant, plaques or fin, imprimés par Ch. LAHURE, sur papier vélin supérieur, sont tous du même format royal in-8.

On peut demander la collection entière de M. Armengaud, ou l'un des ouvrages séparément. Pour recevoir l'envoi franco dans les départements, soigneusement emballé, ajouter aux prix ci-dessus 2 fr. par volume pour le port.

Adresser les demandes au Directeur du journal accompagnées d'un mandat sur la poste.

BULLETIN.

Le général Menabrea a enfin pris la parole au parlement italien. Son discours, qui est celui d'un homme d'état prudent et habile, se divise en deux parties. A l'intérieur, le programme du ministre est celui-ci : respect de la liberté et répression de la licence. Quant à l'extérieur, le langage du président du conseil est empreint

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 21 décembre 1867.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE IV

(Suite).

HÉLÈNE ET PUKE.

— Eh bien donc, je ne vous cacherai rien. Savez-vous quand je vous vis pour la première fois ?

— Non, répondit le capitaine.

— En quittant Drottningholm, après votre première réception, vous vous appuyâtes contre une colonne du vestibule, pendant que, les regards baissés, je rafraîchissais mon front brûlant contre le marbre d'une autre. Quand je levai les yeux, ils rencontrèrent votre visage pâle; je crus que vous me considériez et je voulus fuir, mais il me fut impossible de bouger. Mon cœur battit avec une violence indicible, saisi d'un sentiment étrange que je n'avais jamais éprouvé. De ce moment, une métamorphose com-

La reproduction est interdite.

d'une modération digne d'éloges. Il maintient cependant que l'intervention des troupes italiennes sur le territoire pontifical était fondée en droit. La convention de septembre, dit-il, n'est pas dissoute; mais on peut la considérer comme suspendue par le fait de l'intervention française. Quand la France aura évacué l'Etat pontifical, on traitera pour la remettre en vigueur. « Nous nous efforcerons, ajoute M. Menabrea, d'obtenir les meilleures conditions possibles, afin d'atteindre le double but de la convention, savoir : l'évacuation des troupes françaises et un *modus vivendi* avec le gouvernement pontifical. »

Si l'Italie veut bien s'entendre avec le Saint-Siège, la France sera la première à demander l'évacuation. Pas plus à Paris qu'à Florence, on ne désire une intervention perpétuelle *quand même*; ce que la France et le monde catholique exigent, ce sont des garanties sérieuses données à l'indépendance du Pape. M. Menabrea se montre disposé à concilier deux intérêts qui semblent opposés, mais qui ne sont nullement incompatibles. La France affirme l'unité italienne; que l'Italie affirme l'indépendance du Saint-Siège. Toute dispute cessera aussitôt.

Trois partis divisent la chambre italienne. La droite qui défend énergiquement le ministère; la gauche qui le combat à outrance, comptent à peu près le même nombre de partisans. C'est donc le tiers parti qui est maître du vote, et qui tranchera la question, selon qu'il penchera d'un côté ou d'un autre. Or, dans la question romaine, la ligne de conduite du tiers-parti a été ainsi résumée par M. Fambri : « En politique, a-t-il dit, quand on est offensé, on se recueille, si l'on ne sent pas la force de combattre. » L'impuissance de l'armée italienne décidera donc, selon nous, le tiers-parti à approuver l'attitude du gouvernement italien. Il est probable que le ministère, dans le scrutin attendu ce soir ou demain, aura une majorité de 25 voix.

Il est aujourd'hui avéré que le chiffre des véritables volontaires garibaldiens ne s'élevait même pas à 3,000. Les 7 ou 8,000 autres étaient : soit des brigands, soit des mercenaires. Plusieurs orateurs en ont conclu devant la chambre italienne que le mouvement envahisseur n'a pas été produit par un élan de la nation.

Le Constitutionnel revient sur le projet de

plète s'est opérée en moi : je m'intéresse à ce qui se passe; je souffre de ma position; je regrette d'être entrée dans la voie où je me trouve engagée, et je suis au désespoir de ne savoir comment briser les liens de la reconnaissance. Et dire que je n'ai personne à qui je puisse me confier; ô mon Dieu, personne ! » L'énigme était devinée : Puke avait compris Hélène; mais il frémissait de sa découverte et cherchait déjà les moyens d'éviter le labyrinthe dans lequel le hasard menaçait de l'engager.

« Hélène, reprit-il, ce que vous venez de dire se résume en un seul mot. (Elle tressaillit). Voulez-vous l'entendre ? Il vous éclairera sur vous-même.

— Silence, silence ! murmura-t-elle en lui posant la main sur l'épaule et le regardant en face comme pour lire dans sa pensée. — Pourquoi pas, cependant ? Dites-moi votre opinion — mais non — non — vous me tueriez...

— Vous aimez, Hélène », interrompit-il avec le plus grand calme.

Elle porta avec effroi la main à sa poitrine, comme si un poignard venait de lui percer le cœur.

« L'amour, continua-t-il, est une grande puissance. Moi aussi, j'aime profondément. »

Hélène, pâle et près de défaillir, s'appuya sur le dos d'un fauteuil.

Puke se faisait un devoir de l'éclairer tout d'un coup, de crainte que l'espoir ne se glissât dans son cœur, et aussi par considération pour Edith. Déjà la beauté d'Hélène avait perdu toute sa magie, et il ne voyait plus en elle que la femme dangereuse.

« Et je suis heureux dans mon amour, poursuivait-il; Dieu vous accorde le même bonheur ! »

conférence. Il n'en conteste pas les difficultés, mais il en expose, en des termes judicieux, les avantages au double point de vue des droits du Saint-Siège et des intérêts de l'Italie. L'article de M. Limayrac, qu'on lira plus loin, se termine ainsi : Le gouvernement français se propose de concilier, dans un congrès européen, les intérêts de l'Italie avec ceux de la catholicité. S'il échoue dans sa démarche auprès des puissances européennes, il aura du moins fait son devoir.

D'après un bruit qui nous semble au moins très hasardé, M. de Bismark aurait communiqué confidentiellement à plusieurs députés que le traité passé avec l'ex-roi de Hanovre ne lui offre des avantages pécuniaires si considérables que parce que le roi, dans un article secret, transfère l'héritage du duché de Brunswick au prince royal de Prusse. On se rappelle que dans la discussion relative à la principauté de Waldeck, un député a prétendu qu'il existait entre le roi de Prusse et le prince de Waldeck un acte mystérieux stipulant que cette principauté devra être plus tard annexée à la Prusse. Cette assertion n'a jamais été démentie. Le traité conclu entre le roi de Prusse et l'Electeur de Hesse, concernant l'indemnité accordée à ce dernier, va être soumis aux chambres.

Les journaux anglais qui flétrissent les crimes des féniens, reçoivent un grand nombre de lettres menaçantes. Nous devons pourtant dire qu'une de ces lettres signées « le comité de l'association irlandaise » repousse énergiquement toute complicité avec les auteurs des attentats qui épouvantent la ville de Londres.

Les avis de Senaffé (Abyssinie), en date du 7 décembre, portent que l'Empereur Théodoros avait détruit la ville de Debra par le feu. Encore le féniisme !

D'après les lettres particulières d'Athènes, datées du 12, la lutte continuerait dans l'île de Candie. A Gourva, l'armée turque aurait essayé, pendant trois jours de forcer les lignes des insurgés, mais elle aurait dû rentrer dans ses retranchements après avoir essayé de grandes pertes.

On mande de la Havane que la population de l'île Saint-Thomas a voté son annexion aux Etats-Unis.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

Ce sourire glacial que nous connaissons reparut sur les lèvres d'Hélène; mais elle ne sourcilla point et resta immobile comme une statue.

« Qui aimez-vous, capitaine ? » demanda-t-elle.

Puke vit avec effroi à quel degré de haine la passion pourrait la conduire, il comprit qu'il n'avait peut-être pas d'ennemi aussi dangereux que cette jeune fille, capable de se livrer à une persécution opiniâtre et aveugle.

Il lui tendit la main; elle ne s'en aperçut pas.

« Je m'attendais, lui dit-il, à trouver en vous une femme d'un caractère généreux et dévouée à la reine.

— Vous ne voulez pas, capitaine, me dire qui vous aimez ? »

Ne voulant point, en effet, satisfaire sa curiosité, il poursuivit : « J'espérais rencontrer en vous une amie.

— Vous ne répondez pas à ma question, dit-elle.

— En vous abordant, reprit-il avec aigreur, j'avais de la considération pour vous; aurai-je, en vous quittant...

Du mépris ? interrompit-elle violemment, du mépris ?

— Je me suis trompé sur votre compte, répondit-il en lui lançant un regard froid; je vous croyais une femme de cœur, et vous n'êtes qu'une femme capricieuse. Encore un mot, Hélène : vous êtes une ennemie de la cour; sachez bien que, de ce moment, vous êtes surveillée par un œil sévère. Déjà vous me laissez, mais je ne vous crains pas; je sens bien que vous persécuterez celle que j'aime, mais gardez-vous bien de lui manquer, car — Je n'ai plus rien à vous dire, ajôuta-t-il. Adieu ! » Et il lui tourna le dos

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Bruxelles, 13 décembre.

Le rapport de la section centrale sur le projet de la réorganisation de l'armée a été exposé aujourd'hui à la Chambre. Il conclut au maintien provisoire du contingent actuel.

Londres, 19 décembre.

Il paraît résulter d'un document, trouvé à Wolverhampton, que les féniens avaient formé le projet d'attaquer simultanément, dans toutes les villes de l'Angleterre, les dépôts d'armes de la milice.

La justice informe. Sir Henry Storks est nommé inspecteur supérieur du ministère de la guerre, avec le titre de sous secrétaire d'Etat. Le Times dit que cette nomination est le commencement d'une réforme tendant à opérer des économies dans l'administration de l'armée.

Hambourg, 18 décembre.

Les nouvelles de Hambourg publient un télégramme de Hanovre annonçant que le président supérieur de la province a autorisé une souscription pour un présent d'honneur à faire au roi Georges, en 1868, à l'occasion du 25^e anniversaire de son mariage, à la condition toutefois qu'on s'abstiendrait de toutes démonstrations politiques de nature à ne pouvoir être admise par les autorités prussiennes.

Florence, 18 décembre soir.

D'après la Gazette d'Italie, le ministre de la Guerre aurait résolu d'appeler sous les armes les jeunes gens inscrits dans la première catégorie de la classe de 1846. L'armée recevrait ainsi un renfort effectif de plus de 50,000 hommes.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. Paulin Limayrac :

« Plusieurs journaux ont prétendu qu'après la déclaration faite par le ministre d'Etat au Corps législatif le 5 décembre, la conférence ne pouvait plus avoir lieu. Nous avons de la peine à comprendre comment cette déclaration, conforme à la politique que l'Empereur a suivie depuis dix-neuf ans, pourrait empêcher les délibérations des représentants des puissances de l'Europe.

» En effet, quelle était et quelle est encore la question ? Personne n'a jamais pu penser que les représentants officiels des cours de l'Europe assemblés en conférence viendraient au mépris des traités, déposer un souverain légitimement reconnu par tous ; personne n'a du croire non plus qu'après des faits accomplis et universellement reconnus depuis sept ans, ces

Hélène tomba sur un siège en poussant un cri farouche, un cri de guerre; mais Puke ne se retourna pas et alla trouver Wrangel dans la pièce voisine.

Quand il en ressortit peu de temps après, il paraissait profondément remué. Il passa à côté d'Hélène — qui était encore à la place où il l'avait laissée — sans faire la moindre attention à elle ni à son sourire menaçant.

CHAPITRE V.

LE DUEL.

Norrbacka est une vieille auberge, située un peu au-delà du Norrtull; le bâtiment, à deux étages et peint en rouge, n'a rien de remarquable, mais il est si haut perché qu'il a une très-belle vue du côté de Stockholm. De l'autre côté, s'étend la forêt de Solna, magnifique plantation de sapins, qui n'est pas une des moindres beautés des environs de la capitale, et qui servait alors d'arène aux duellistes tout comme le Parc.

Nous y retrouvons Puke et ses deux témoins au milieu d'une place carrée formée par quelques énormes sapins.

Puke, assis sur le tronc d'un arbre déraciné par la tempête, était calme comme un homme qui a réglé ses comptes ici-bas; cependant, en dépit de son indifférence pour les dangers du duel, il avait le cœur navré, non-seulement de cette rencontre avec ses deux plus anciens amis de jeunesse, qu'il était déjà bien décidé à ne tuer dans aucun cas, même avant d'en avoir fait la promesse à Edith; mais surtout de

mêmes représentants se proposeraient de détruire l'unité italienne si chèrement conquise. Il ne pouvait donc être question, avant le 5 décembre, ni de dépouiller le Pape, ni de défaire le royaume d'Italie. La situation est la même aujourd'hui.

» Quelle était donc la mission que devait remplir la conférence ? c'était de peser sur le gouvernement italien comme sur celui du St-Père, non pour amener entre eux une réconciliation complète que le temps seul peut opérer, mais pour établir un *modus vivendi* qui, abaissant les barrières entre les deux États, confondit peu à peu les intérêts, apaisât les haines et ôtat aux conflits sans cesse menaçants, tout prétexte pour se produire.

» Pour arriver à ce résultat, l'influence de l'Europe entière n'était pas de trop, car si le gouvernement du Pape comme celui de Victor Emmanuel pouvaient croire de leur dignité de résister aux conseils d'une seule puissance, l'un et l'autre pouvaient, sans humiliations, déférer au vœu de l'Europe entière.

» Le but que se proposait le gouvernement français n'est donc pas changé. S'il échoue dans une entreprise qui a pour objet de concilier les intérêts de l'Italie avec ceux de la catholicité et de prévenir de regrettables conflits ou de dangereuses perturbations dans le monde, il aura du moins fait son devoir. »

MONDE.

Le *Monde* aborde de son côté la question traitée par le *Constitutionnel*.

« Les journaux prétendent, écrit M. Coquelle qu'il n'y a plus de conférence possible pour le règlement des affaires d'Italie, depuis que M. Rouher a affirmé à la tribune la garantie du territoire pontifical par la France. Nous n'avons jamais cru à cette conférence : mais la raison donnée par les journaux est mauvaise. On semblait mettre entre les mains des princes de l'Europe le sort du souverain Pontife ; et les princes répondaient : nous ne pouvons accepter une pareille responsabilité ; nous ne sommes pas les juges du Pape, et si nous nous avisions de le détrôner, nous abdiquerions nous-mêmes. Aujourd'hui le terrain est déblayé, la question est tranchée ; il ne s'agit plus d'adjudger un royaume à celui-ci ou à celui-là. Etant donné le domaine actuel du St-Siège, la conférence n'aurait qu'à étudier les moyens de le rattacher au droit des gens, en le couvrant de la protection générale que les princes se doivent les uns aux autres, en vertu d'un droit public établi. »

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* se place dans un tout autre ordre d'idées : « M. Thiers a beau dire, écrit M. Molinari, ou maintient l'ordre à la Bourse, à la porte des théâtres, il faut bien aussi maintenir l'ordre dans les Eglises. Sans doute, mais on maintient l'ordre chez soi et non ailleurs ! Le gouvernement français maintient l'ordre à la Bourse de Paris et non à celle de Londres ou de New-York, à la porte des théâtres de France et non à celle des théâtres d'Italie, et c'est pourquoi il est tenu de le maintenir aussi dans les églises de France et non dans celles de Rome. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Correspondance Parisienne.

Paris, 16 décembre 1867.

» Il ne faut toucher aux anciennes lois, que d'une main tremblante, » a dit Montesquieu.

révélations de Wrangel, qui lui avaient fait prendre la résolution de s'expatrier.

Les adversaires arrivèrent bientôt avec Mellin, leur second.

Celui-ci avait pris toutes les dispositions préalables de concert avec Hermelin et Wallen. De Palmerna avait choisi l'épée, et Caling le pistolet ; mais chacun d'eux prétendait se mesurer le premier avec Puke ; il fallut recourir à la voie du sort pour trancher le différend, et le sort ce prononça en faveur de Palmerna.

Les témoins mesurèrent les épées, puis les champions entrèrent en lice, se saluèrent, se mirent en garde et s'avancèrent l'un sur l'autre. Habile tous les deux, ils s'escrièrent longtemps sans se toucher. Enfin Puke, qui ne se proposait que de fatiguer et d'agacer son adversaire, se mit à reculer sans cesse en se contentant de parer les coups ; quand il eut réussi, par cette feinte, à inspirer à Palmerna une confiance exagérée, il reprit soudain l'offensive, détourna l'épée de son adversaire par un mouvement presque imperceptible de la main, puis il fit une passe dans laquelle il n'eût tenu qu'à lui de l'atteindre en pleine poitrine ; mais il s'arrêta pour lui permettre de se retirer.

« Si vous voulez cesser, M. de Palmerna, lui dit Puke en baissant son épée, je considérerai cela comme un aveu de l'inconvenance de votre conduite à mon égard.

— Continuez, monsieur, répondit de Palmerna, humilié de lui être redevable de la vie, continuez. »

(La suite au prochain numéro.)

Si le grand publiciste avait eu en vue particulièrement les lois de recrutement, peut-être eût-il insisté d'une manière encore plus saisissante sur le respect qu'on leur doit ; car il n'en est pas, qui atteignent plus profondément le cœur même d'une nation. Il est cependant de ces circonstances, où un gouvernement, sous peine de rester au-dessous de sa tâche, doit savoir interroger en face les institutions du pays, et, si elles ne répondent plus aux besoins des situations nouvelles, y porter résolument la main et sans trembler. C'est le spectacle que l'Europe entière nous donne aujourd'hui.

Tout autour de nous, les puissances continentales ont jugé nécessaire, même les plus petites, d'accroître dans des proportions formidables leur force militaire. Les événements récents et les éventualités de l'avenir, justifient-ils cette fièvre de réorganisation ? Ce n'est pas à nous de le dire. Ce que nous devons constater, c'est l'état d'infériorité très réelle dans lequel, pour la première fois, la France allait se trouver vis-à-vis de ses voisins.

Le gouvernement de l'Empereur, responsable devant tous les citoyens, de l'honneur et de l'influence du pays, a jugé que l'hésitation n'était pas possible, et c'est pour répondre au vœu national, qu'il présente à la sanction du Corps législatif la nouvelle loi militaire.

Nous ne donnerons pas ici le texte complet du projet, que chacun est maintenant en mesure d'étudier, mais nous croyons prévenir les désirs de nos lecteurs en insistant sur quelques points, jusqu'ici peu connus ou mal interprétés.

Le projet nouveau, sauf quelques modifications, reproduit les dispositions de la loi du 21 mars 1832, loi éminemment française et si profondément entrée dans nos mœurs.

Les forces de la France, comprendront désormais : 1° une armée active ; — 2° une réserve ; — 3° une garde nationale mobile.

Le temps de service est de 9 ans, dont 5 seulement dans l'armée active, et 4 dans la réserve, ne pouvant être appelée qu'en temps de guerre. Mais le mariage est autorisé après 6 ans 1/2 de service, en sorte que les jeunes gens qui serviront sous l'empire de la nouvelle loi, pourront se marier à 27 ans 1/2, exactement comme ils le peuvent aujourd'hui.

Le service de la garde nationale mobile est fixé à 5 ans, avec la faculté de se marier à quelque période que ce soit du service.

Le chiffre du contingent est déterminé chaque année par le Corps législatif. Les jeunes gens, que leur numéro de tirage appelle, à en faire partie, sont envoyés, une portion, sous les drapeaux ; l'autre portion reste dans ses foyers. Ceux que le sort a favorisés recrutent la garde nationale mobile.

L'effectif entretenu sous les drapeaux sera de 400,000 hommes ; celui de la réserve, de 400,000 ; celui de la garde nationale, également de 400,000 hommes. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que, en arrivant à cet énorme effectif de 1,200,000 hommes, le chiffre des hommes entretenus sous les drapeaux, reste fixé à 400,000, ce qu'il est aujourd'hui. Celui de la réserve, au contraire, se trouve doublé.

La réserve se composera dorénavant, pour une moitié, des jeunes soldats astreints seulement, au service exigé d'eux aujourd'hui. — pour l'autre, de soldats ayant déjà passé 5 années sous les drapeaux et qui viendront compléter, dans la réserve, leurs 9 années de service.

C'est cette ingénieuse combinaison qui permet de doubler notre effectif général, sans augmenter le chiffre des hommes appelés sous les drapeaux, et par conséquent, sans imposer au pays, en temps de paix, de nouvelles charges. L'éventualité, quide jour en jour deviendra plus rare, l'éventualité des guerres, est prévue et le pays est mis à l'abri de toute surprise.

On peut dire désormais, que la véritable force de la France, sera dans cette réserve nombreuse, solide, qu'au premier danger, elle jettera dans les rangs de son armée active ; et dans cette grande garde nationale mobile, bien encadrée, instruite, composée d'hommes dans la force de l'âge, qui pourra répondre au premier appel, et à qui l'armée laissera avec confiance le soin de garder derrière elle et de défendre au besoin le pays. Une belle organisation ne donnera pas à notre future armée française un caractère agressif, mais elle lui donnera un caractère de calme redoutable, bien fait pour imposer autour de nous le respect aux plus hardis.

Le peuple français ne rêve pas de conquêtes ; mais il a un trop vif sentiment de l'honneur national, il est trop intelligent pour ne pas comprendre que sa sécurité doit être sauvegardée et à l'abri de toutes les menaces. Ce serait faire injure au pays que de

THÉÂTRE DE CAHORS.

La spirituelle comédie d'Ernest Legouvé, avait attiré jeudi soir, au théâtre, un nombre fabuleux de spectateurs... Vingt personnes tout au plus... Vingt amis de la comédie, à Cahors!... Allons donc ! disons plutôt que nos trois ou quatre cents habitués du théâtre ignorent encore la valeur de la troupe dramatique de M. Hugues, et qu'ils viendront applaudir les artistes consciencieux et intelligents qui nous arrivent, quand ils sauront avec quel talent il rendent les œuvres des bons auteurs.

Depuis longtemps, en effet, nous n'avions vu sur notre scène, un ensemble aussi complet et aussi satisfaisant. Chacun tient parfaitement son rôle, quelques sujets même se distinguent par un talent véritable. Mmes Fillod et Désirée ; MM. Vincent, Pèdre et Hugues, possèdent des qualités sérieuses, qui seront appréciées bien certainement.

Les pièces à l'étude, prouvent que la direction est intelligente, et qu'elle ne veut négliger aucun effort pour attirer les sympathies du public. Ne pas y répondre, ce serait faire preuve d'une indifférence matérielle d'art, qui n'est pas dans les habitudes des Cadurciens : notre public sait, au contraire, encourager, par tous les moyens, le

supposer que des sacrifices, jugés nécessaires pour assurer son indépendance et la légitime influence de son gouvernement dans les Conseils de l'Europe, peuvent être au-dessus de son patriotisme.

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

On lit dans le *Moniteur* :

S. M. l'Impératrice a donné ordre à l'aide de camp de l'Empereur, chargé de porter des secours aux victimes de l'explosion de la bouillière de Blanzay, d'annoncer à M. le préfet de Saône-et-Loire qu'elle met à la disposition des familles éprouvées par ce désordre dix places de jeunes filles dans la maison impériale Eugène-Napoléon, qu'elle a fondée au faubourg Saint-Antoine, et qui est placée sous sa haute direction.

— Jeudi s'est ouverte la discussion du projet de loi militaire. On ne compte pas moins de quatre vingt orateurs inscrits, appartenant à toutes les nuances de la Chambre. Il y a d'abord les auteurs des amendements qui semblent devoir être accueillis par l'Assemblée, puis les membres de la minorité de la Commission désirent reprendre en séance publique leurs propositions, et, enfin, une quarantaine de députés reproduiront, en les développant, les vœux formulés par les conseils généraux sur l'ensemble et les détails de la loi projetée.

— Dans les conversations au Palais-Bourbon on assure que le budget de 1869 sera définitivement arrêté après le vote, par le Corps législatif, du projet de loi du recrutement de l'armée et de l'organisation de la garde nationale, mobile.

— La chambre des avoués près le tribunal de la Seine, vient d'adresser un mémoire à la commission du projet de loi relatif aux ventes judiciaires. Plusieurs compagnies d'avoués des départements ont imité cet exemple. Leurs délégués doivent se rendre à Paris pour être entendus par la Commission.

— Une correspondance de Paris nous apporte ces renseignements au sujet du nouvel emprunt de la ville : « Le traité des 380 millions avec le crédit foncier, est conclu et signé : Le crédit foncier remboursera les bons de la caisse des travaux publics, à l'échéance de dix ans, à partir du 1^{er} janvier 1868. La ville aura cinquante ans pour rembourser les avances du crédit foncier. »

— Un télégramme de Londres annonce que la reine d'Angleterre vient d'envoyer au Sultan les insignes en brillants de l'ordre de la Jarretière.

— On écrit de Rome : « Il arrive journellement des recrues de toutes les parties du monde, mais en ce moment, c'est l'Irlande qui en fournit le plus grand nombre. Ils sont incorporés dans les zouaves, dont l'effectif s'élève à 6,000 hommes. »

— D'après une lettre de Rome, on viendrait de découvrir, sous trois casernes, de nouvelles mines, presque entièrement terminées. Les troupes pontificales vont être armées, prochainement, de fusils se chargeant par la culasse.

— Une dépêche de Bruxelles annonce que les ministres des affaires étrangères et des finances ont donné leur démission. On s'attend à des interpellations parlementaires :

— Plusieurs lettres du Mexique font de l'état de ce pays le plus sombre tableau. Elles annoncent comme imminents plusieurs pronon-

mérite, surtout lorsque ce mérite s'emploie à la satisfaction de ses plaisirs intellectuels.

Confiance donc M. Ernest Hugues, vous aurez bientôt acquis droit de cité parmi nous. Que le temps cesse de conspirer contre vos excellents artistes et vous verrez les spectateurs accourir à vos représentations. Les dames elles-mêmes, en reconnaissant le choix parfait des pièces, reviendront au théâtre, d'où l'exhibition d'œuvres trop légères, il faut bien le reconnaître, les tenait éloignées à leur grand regret.

Le spectacle est fort attrayant dimanche, lecteurs et lectrices aimables du *Journal du Lot*, votre chroniqueur vous y donne rendez-vous.

A. MAILLARD.

Dimanche 22 décembre 1867.

La Tour de Londres, drame en 4 actes
Nos domestiques, Vaudeville en 3 actes.

PARIS, 9, RUE D'ABOUKIR.

LE COURRIER FRANÇAIS

Journal quotidien politique.

Rédacteur en chef : A. VERMOREL.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Un an, 64 fr. ; six mois, 32 fr. ; trois mois, 16 fr.

ciamentos. Des bandes auraient déjà parcouru le Guadaluara. La plus importante serait commandée par Benito Henriquez, ancien colonel de cavalerie sous la présidence de Comonfort.

Pour extrait A. Laytou.

Bulletin Vinicole

CORRESPONDANCE DES DÉPARTEMENTS

BLÉRÉ (Indre-et-Loire), 15 décembre. — Chez nous, absence continue et persistante de toutes affaires en commerce des vins. Il n'en est pas plus question aujourd'hui veille de Noël, que si nos chais n'en contenaient pas. Quelques rares celliers de petits propriétaires ont trouvé écoulement de leurs récoltes, par exception, soit pour le compte de débitants ou des établissements de charité, à des prix de 70 à 75 fr., logés. On ne dit pas que le commerce de Paris ait fait faire jusqu'à ce jour d'autres démarches, par les courtiers du pays, que pour la dégustation des vins rouges.

Il y a suspension dans les expéditions des vins pour Paris, par les particuliers des communes de St-Georges-sur-Mer et de Franccueil.

Cet état de choses, trop languissant, produit dans notre vignoble grande et fâcheuse gêne, par la pénurie d'argent chez beaucoup de vigneron et de propriétaires qui, en face des frais coûteux de la culture de la vigne et de tout ce qui a trait à la vie, reculent devant les améliorations.

CHATEAUNEUF CALCIERNE (Vaucluse), 15 décembre. — On taille la vigne, mais le temps n'est pas beau depuis huit jours. Nous avons de la neige et un temps très-froid.

NARBONNE (Aude), 15 décembre. — Définitivement le calme a prévalu sur notre marché et nous n'avons plus l'entrain aux achats que nous étions heureux d'enregistrer.

Nous devons constater un fait, c'est que les vins rouges ont seuls participé au mouvement des affaires. Jusqu'à présent et contrairement à ce qui s'est passé pendant les campagnes antérieures, les vins blancs y sont restés complètement étrangers.

Leur tour viendra, nous en sommes certains car la pénurie de la récolte est surtout grande dans les pays qui généralement les demandent l'Est, l'Alsace, la Suisse et l'Allemagne.

La température s'est depuis quelques jours refroidie d'une manière anormale pour nos pays. Ce temps, auquel nos populations sont peu accoutumées, apporte un certain ralentissement dans les opérations commerciales.

PÉZENAS (Hérault), 16 décembre. — Notre opinion touchant l'épuisement prochain de la dernière récolte tend chaque jour à se justifier ; cette semaine encore, les achats de vins sont considérables sur tous les points de l'arrondissement. Dans le rayon de Béziers, c'est même aux grosses parties, qui du reste auront bientôt entièrement disparu, que s'est attaqué l'acheteur. A ce propos, nous ne saurions trop louer la sage détermination qu'ont prise les propriétaires, de prêter l'oreille aux offres du commerce et de faire fléchir des prétentions exagérées.

Les vins sont beaux et bons, les choix sont nombreux et variés, le liquide est offert dans toute sa franchise : il est donc bien que l'acheteur soit mis à même d'apprécier directement sur place des produits qui n'ont qu'à gagner à cet examen.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
26	Jeu.	s Etienne.	Teyssieu.
27	Vendr.	s Jean, ap. év.	Cazals, Marcihaac, Puybrun.
28	Samed.	ss Innocens.	St-Paul-Labouffie Nadailhaac.

P. Q. le 4, à 10 h. 30 m. du matin.
 P. L. le 11, à 0 h. 19 m. du soir.
 D. Q. le 18, à 3 h. 44 m. du matin.
 N. L. le 25, à 11 h. 48 m. du soir.

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas le jour de la Noël.

Avis important à nos Abonnés

Nous prévenons ceux de nos abonnés qui désireront se procurer la nouvelle édition de *Paul et Virginie*, publiée par M. ALPHONSE LEMERRE, libraire, que, par suite d'arrangements pris avec l'éditeur, nous sommes en mesure de leur faire expédier ce livre franco. Il leur suffira de nous adresser leur demande aux bureaux du journal avec un mandat de 60 francs sur la poste, et l'ouvrage leur arrivera sans retard et emballé avec le plus grand soin.

Conseil Général.

Séance du 30 août 1867.

Dans cette séance, le Conseil adopte une proposition demandant une indemnité de logement pour M. le Secrétaire général. — Consulté, à l'effet de savoir si l'on doit adopter les bases du tarif général pour les Octrois du département, le Conseil s'abstient de donner son avis sur cette question. Il alloue ensuite un crédit de 52,000 fr., pour le service des aliénés et émet le vœu qu'à l'avenir, à son entrée dans l'asile, il soit donné à chaque aliéné, non introduit, un administrateur provisoire. — Sur la proposition d'un membre de la commission des finances, le crédit demandé pour les dépenses diverses et imprévues est réduit à 1,300 fr. Le Conseil passe ensuite, à l'examen du compte départemental de 1866.

COMPTE

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DÉPARTEMENTALES

EXERCICE 1866.

Première section.

Recettes ordinaires.

Ressources propres à 1866.	1 ^o Produit des 40 c. 5/10 ^{es} , au principal des contributions foncière et personnelle-mobilière.....	161,713 97	
	2 ^o Part dans les fonds commun.....	110,000 »	273,913 97
	3 ^o Produits éventuels ordinaires.....	2,200 »	
	4 ^o Fonds (Cent. ord ^{res}) livres.....	910 76	
Ressources reportées des exercices antérieurs.	Produits éventuels de 1864.....	4,516 22	5,426 98
	5 ^o Fonds (Centimes) reportés.....	3,348 45	
	Produits éventuels de 1865.....	» »	3,348 45
	Total.....		282,689 40

Dépenses ordinaires.

Dépenses constatées.	Dépenses mandatées et payées.....	279,395 65	
	Dépenses mandatées et non payées.....	283 75	281,347 92
	Dépenses non mandatées.....	4,668 52	
Déductions.	Créances que l'on pense ne pas devoir être mandatées.....	6 45	4,669 52
	Créances de l'insuffisance des ressources n'a pas permis de mandater.....	4,663 07	
Total des dépenses imputables sur l'exercice 1866.			279,678 40
Dépenses reportées à l'exercice 1867.	Dépenses allouées, non exécutées, mais prévues au budget de report de 1867, par imputation sur l'ex-cédant de recettes de 1866.....	1,696 84	
Total des dépenses constatées ou devant être continuées par suite de report.....			281,375 24

Balance.

Recettes.....	282,686 40
Dépenses.....	281,375 24
Fonds libres compris dans la masse des ressources du budget de 1868.....	1,314 46

Deuxième section.

Recettes facultatives.

Ressources propres à l'exercice 1866.	1 ^o Produit des 7 c. 5/10 ^{es} facultatifs au principal des contributions foncière et personnelle mobilière.....	115,509 97	
	2 ^o Produit de propriétés.....	» »	124,909 97
	3 ^o Produits éventuels (article 3).....	6,400 »	
	Cent. art. 1 ^{er} Produit des propriétés (art. 2).....	11,153 83	
	4 ^o Fonds livres (art. 2) de 1864.....	90 »	11,799 28
Ressources reportées des exercices antérieurs.	Produits éventuels (art. 3).....	555 45	
	Cent. art. 1 ^{er} Produit des propriétés (art. 2).....	4,391 »	
	5 ^o Fonds propriétés reportés (art. 2).....	6,570 »	43,900 46
	Produits éventuels (art. 3).....	2,939 46	
Total.....			147,609 71

Dépenses facultatives.

Dépenses constatées.	Dépenses mandatées et payées.....	131,957 17	
	Dépenses mandatées et non payées.....	3 90	133,661 40
	Dépenses non mandatées.....	4,700 03	
Déductions.	Dépenses présumées ne pas devoir être mandatées.....	582 90	133,078 20
Total des dépenses imputables sur l'exercice 1866.			133,078 20
Dépenses reportées.	Dépenses allouées, non affectées, mais reportées pour être continuées à l'exercice 1867.....	11,297 08	
Total des dépenses effectuées ou reportées.....			144,375 28

Balance.

Recettes.....	147,609 71
Dépenses.....	144,375 28
Fonds libres compris dans la masse des ressources du budget de 1868.....	3,234 43

(La suite au prochain numéro.)

L'administration vient d'accorder une gratification, au sieur Milbau (Joseph), éclusier aux Masseries, pour avoir sauvé le 2 août dernier, le sieur Faillères, dit le Sourd, qui était en danger de se noyer dans le Lot.

AVIS.

Le Commandant du dépôt de Remonte d'Agen, porte à la connaissance de MM. les éleveurs et propriétaires de chevaux, que son Excellence le Ministre de la guerre vient de prendre une mesure entièrement favorable à leurs intérêts, en prescrivant que les achats, en 1868, ne commenceraient pas avant le 1^{er} Mars.

Cette mesure a pour but de donner aux éleveurs assez de temps, pour leur permettre de présenter les animaux dans les conditions les plus favorables pour leur réception immédiate.

Les achats opérés dès les premiers jours de l'année mettaient le comité dans l'obligation de faire des ajournements qui seront certainement moins nombreux, lorsque MM. les propriétaires, auront eu le temps de donner les soins nécessaires, et que les animaux en auront éprouvé les bons effets.

Cet ajournement des opérations de 1868, est donc une mesure toute favorable et n'implique aucune réduction dans le chiffre des commandes.

La loterie des Dames de la Providence aura lieu vendredi 27, à deux heures, à l'Hôtel de Ville. Les lots seront exposés à partir de lundi.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Compositions du 2 au 7 décembre 1867.

- Mathématiques élémentaires. — Instruction religieuse. — 1 Théron; 2 du Bousquet.
- Philosophie. — Instruction religieuse. — 1 Lurguie; 2 Lacarrière.
- Mathématiques préparatoires. — Instruction religieuse. — 1 Bouysson; 2 Sol.
- Rhétorique. — Instruction religieuse. — 1 Queysac; 2 Larroumet.
- Seconde. — Instruction religieuse. — 1 Daynard; 2 Dulac.
- Troisième. — Histoire. — 1 Tardieu; 2 Bonneau.
- Quatrième. — Hist. — 1 Bourdic; 2 Pimehezat.
- Cinquième. — Instruction religieuse. — 1 Boulzaguet; 2 Mayzen.
- Sixième. — Instruction religieuse. — 1 Largeteau; 2 Fouchet.
- Septième. — Vers. latine. — 1 Pagès; 2 Valmary.
- Huitième. — Histoire. — 1 Lavoisot; 2 Calmels.
- Enseignement spécial. Deuxième année. — Instruction religieuse. — Maratuech; 2 Sarrus.
- Première année. — Phys. — 1 Lafon; 2 Mandelli.
- Année préparatoire. — Instruction religieuse. — 1 Delmas; 2 Richard.

Le Proviseur, RICHAUD.

On nous écrit de Catus :
A la foire de Catus, 17 décembre, 550 bœufs d'attelage ont été amenés, la moitié ont été vendus au prix de 550 à 700 fr. la paire, quelques bœufs de boucherie ont été livrés à 34 fr. les 50 k., près de 600 moutons ont été vendus.

Le blé valait 29 fr. l'hectolitre, hausse de 1 fr. sur la foire précédente; 200 hect. mais se sont vendus à 15 fr., hausse de 1 fr., 20 quintaux de truffes se sont vendus à 2,50 le k. La volaille valait 0,80 c. à 1 fr. le kilo.

On nous écrit de Vayrac :
La grande affaire de nos foires d'hiver est la vente des porcs gras.

Depuis quelques jours, une baisse survenue sur le prix de ces animaux, en donnant des inquiétudes aux éleveurs, menaçait de couvrir la vente par des prix non rémunérateurs.

On avait grand peine aux précédentes foires, à vendre les porcs gras 40 fr. les 50 kilog. à la foire du 17 présent mois, ce prix a varié entre 44 et 46 francs.

A la même foire les bœufs gras assez nombreux pour l'époque, se sont vendus aux prix variant de 34 à 37 fr. les 50 kilog.

La vente des autres bœufs s'est effectuée à de bons prix.
Une légère hausse s'est manifestée sur le prix du froment.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- Décembre.
- 18 Vergnes (Baptiste), à St-Henri.
- 21 Trioulié (Charles), rue Feydel.
- 21 Alix (Louise), rue des Boulevards.

Décès.

- 19 Sales (Marguerite), 74 ans, rue du Moulin-St-James.
- 19 Lérés (Marguerite), 72 ans, rue Mascoutou.
- 20 Mention (Martin), cultivateur, 41 ans, rue Valentré.
- 21 Castelnau (Marie), blanchisseuse, 38 ans, rue Clément-Marot.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 15 décembre 1867.

- 14 versements dont 2 nouveaux 1,052 »
- 4 remboursements dont 1 pour solde 1,682 36 »

Pour la chronique locale : A. Layrou.

Variétés

Le 3^e volume des *Physionomies Parisiennes* vient de paraître chez A. le Chevalier, éditeur à Paris, 61, rue Richelieu. Il a pour titre le *Restaurateur et les Restaurés*. Écrit par Eugène Chavette et illustré par Cham, ce petit volume est fort attrayant. Nous en détachons le chapitre suivant qui intéressera certainement nos lecteurs.

TYPES ORIGINAUX.

Nous aurions fort à faire s'il nous fallait citer à la file les divers originaux que les restaurateurs parisiens ont vus s'asseoir à leurs tables. — Prenons dans les tas, et esquissions au plus vite quelques silhouettes.

Un des plus fameux fut le client du restaurant Bonvalet, qu'on appelait le père Gourier, dit *Vassassin à la fourchette*, parce qu'il prenait un invité à l'année et qu'il s'amusait à le tuer par la bonne nourriture. Le premier invité dura six mois et mourut d'un coup de sang après boire.

Le second tenait depuis deux ans quand il périt d'une indigestion de foie gras. — Le lendemain, quand, d'une fenêtre du restaurant, il vit passer le convoi de sa seconde victime, le père Gourier eut un regret : « Dire qu'il y a trois jours, je lui ai payé un chapeau neuf pour sa fête ! » s'écria-t-il.

Alors un troisième lutteur descendit dans l'arène. Ce nouveau champion, nommé Ameline, était un grand gaillard qui passait pour avoir les cuisses creuses ce qui lui constituait deux autres estomacs à remplir à table.

Le drame recommença; mais les deux parties s'observaient, car chacun se sentait engagé dans une partie d'honneur. Aussi tous les jours, en s'asseyant à table, récitaient-ils ce singulier *Benedicite* : « Tu n'es qu'un vieux pendard, et je l'enterrai, » disait Ameline. — « Peuh ! peuh ! vantard, j'en ai fait crever deux, tu y passeras aussi, » lui répliquait doucement son bienfaiteur.

Tous les mois Ameline, qui en avait fait une question d'amour-propre, cherchait une querelle d'Allemand à son amphitryon, se retirait dans sa tente pendant trois jours, et se mettait strictement au régime de l'huile de ricin. — Resté seul à table, le père Gourier mangeait vite et mâchait mal, deux fautes qui lui faisaient perdre l'avantage contre un ennemi qui, le raccommodement opéré, retraits en lice, frais, repesé et récuré à neuf.

Après trois ans de ce duel à la fourchette, l'heure du dénouement sonna.

Un jour qu'il venait de se servir une quatorzième tranche d'un bel aloyau, le père Gourier renversa tout à coup sa tête en arrière. Ameline crut qu'il allait éternuer et s'abrita sous sa serviette. — Le père Gourier retomba la face dans son assiette : il se rendait; l'apoplexie lui faisait baisser son pavillon.

Celui qui avait frappé avec la fourchette périsait par la fourchette !

Après le père Gourier, passons vite à un autre original.

Il y a quelques années, venait au *café Anglais* un fou qui, après avoir bien diné, se faisait servir le fin moka. — Dès que la tasse était pleine devant lui, il s'adressait au breuvage tout fumant.

« Hein ? quoi ? qu'est-ce que je sens ? d'où vient ce délicieux arôme ? Ah ! c'est toi, café funeste ! tu viens encore me tenter; ne sais-tu pas qu'on m'a expressément défendu de l'aimer ? Tu n'ignores pas que tu me tués, et te voici encore revenu comme hier ? Tiens, va-t'en ! je t'ai trop chéri pour te maudire, mais je ne veux plus te voir ! »

Alors, imprimant un demi-tour à sa chaise, il tournait le dos à la tasse, puis tout à coup, regardant pardessus l'épaule, il continuait :

« Hein ? que dis-tu ? c'est pour la dernière fois ?... tu mens !... hier tu m'as juré la même chose. »

Il se replaçait devant sa tasse et poursuivait d'un ton adouci :

« Voyons, je veux bien me laisser attendrir, puisque tu m'affirmes que c'est définitivement pour la dernière fois. Je consens à te boire; mais n'y reviens plus, car je t'avertis que je te ferais avaler par mon chien. »

Et cela dit, il se mettait à lamper sa boisson par petites gorgées en s'exclamant : « Ah ! gueux !... scélérat !... tu es cependant tout de même hon ! »

Un maniaque du *café Riche* mérite aussi une mention honorable.

Il ne pouvait manger sans avoir près de lui une haute pile de soucoupes en porcelaine qu'il se plaçait successivement sur la nuque entre le cou et la cravate, et qu'il changeait à mesure qu'elles s'échauffaient. Il prétendait ainsi combattre, par ce froid contact, une congestion cérébrale dont il se disait menacé.

Citons aussi l'excentrique de la *maison Philippe* qui, deux fois par mois, venait s'enfermer dans un cabinet et, en cinq heures, se faisait servir et mangeait l'un après l'autre les trente-cinq ou quarante potages énoncés sur la carte de l'établissement. — Après quoi, il demandait une meringue à la crème et partait sans avoir même bu une goutte d'eau.

Cet intrépide amateur de soupe n'est qu'un bien mince glouton à côté du singulier client que possède le *restaurant Vachette*.

C'est un gros et fort riche mangeur qui, honteux de son appétit, a trouvé un assez plaisant moyen de le satisfaire. Tous les quinze jours, il arrive et demande le patron. Brébant, le propriétaire actuel, se présente :

« Mon cher Brébant, j'ai pour demain six convives, MM... (il cite les noms); vous les connaissez, n'est-ce pas ? ils sont gastronomes... donc, 20 francs par tête, sans le vin. Composez-moi un joli menu... On servira à six heures, *heure militaire*. Ils sont prévenus, on n'attendra pas. »

Le lendemain il arrive avant l'heure, examine le couvert, écrit et place les noms sur les serviettes, dispose les hors-d'œuvre suivant les goûts de ses convives, puis il tire sa montre.

« Ah ! six heures. Personne !
— Vous avancez peut-être ? répliqua Brébant.

— Non je vais comme la Bourse, J'ai dit : « heure militaire. » Ils sont prévenus; je veux leur donner une leçon. Servez. »

Brébant prend la défense des prétendus retardataires.

« Allons, je veux bien; j'accorde les cinq minutes de grâce. »

Il va vingt fois à la fenêtre guetter ses convives, et, le délai écoulé, il dit sèchement :

« Servez. Ces messieurs me rattraperont. »

Il commence alors tout seul ce dîner de sept personnes, et le devore en quatre heures.

Quinze jours après, la même scène recommence, et Brébant, qui le premier jour était de bonne foi, donne sérieusement la réplique à son client, qui, après chaque dîner, ajoute :

« J'aurai le dernier ! je veux voir jusqu'où ils pousseront l'impolitesse. »

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier émet :

Des obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 remboursables par voie de tirage au sort ;

Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

L'Annuaire encyclopédique du 19^e siècle

1861 (grand in-8^o, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales, qui ont mis en évidence les remarquables propriétés de la Codéine, ajoute : « De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes, de la phthisie pulmonaire, la bronchite, les rhumes, etc, la Codéine est le plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et de Sirops, et son nom est désormais inséparable de ce nouveau médicament. »

Tout détenteur de rente, d'actions ou d'obligations, a besoin d'être renseigné sur la cause et la portée des mouvements de bourse. Il faut, en outre, qu'il soit au courant des incidents spéciaux intéressant les valeurs. Pour le prix modique de 8 fr. par an, le *Journal financier* fournit chaque dimanche à ses abonnés, dans un numéro de 16 pages, tous ces renseignements, y compris les *listes officielles des tirages*. Il publie, en outre, une revue politique de la semaine et une revue commerciale et agricole. On s'abonne, en envoyant 8 fr. pour l'année (52 numéros), ou 4 fr. pour six mois (26 numéros), en mandat ou timbres-poste à M. ROUSSER, rédacteur en chef du *Journal financier*, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. L'*Almanach financier* pour 1868, un volume de 128 pages, est donnée gratuitement en prime à tout abonné d'un an inscrit avant le 1^{er} janvier et qui ajoutera aux 8 fr., prix de l'année, 20 centimes pour le port de l'*Almanach*.

LES TROIS OUVRAGES DU DOCTEUR JOZAN

A l'usage des gens du monde :

1^o *Traité des maladies des voies urinaires de l'homme*, 12^e édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques.

2^o *Traité d'épuisement prématuré*, 4^e édition, 650 pages.

3^o *Traité des maladies des femmes*, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques.

Chaque ouvrage, prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli, et ANIÉRE, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Les créanciers de la faillite de Jean Fontan, marchand ambulancier, domicilié à Gourdon, sont invités à se réunir au tribunal de commerce de Souillac, le 9 janvier prochain, à 9 heures du matin, pour la formation du Concordat.

Etude de M^e LAGRANVILLE, avoué à Gourdon.

La vente des biens de J.-G. Boussac, épouse de J. Coldéty, demeurant au Mas-Delray, aura lieu le 24 décembre 1867, à 11 heures du matin, au tribunal de Gourdon, sur la mise à prix de 3,550 fr.

Etude de M^e Maturé avoué à Gourdon.

La vente des biens de J. Alibert cultivateur, à Peytavit, aura lieu au tribunal de Gourdon, le 14 janvier prochain à 11 heures, mises à prix : 400 fr. 1^{er} lot ; — 200 fr. 2^e lot.

(Extrait du *Gourdonnais*, 12 décembre).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Etienne VIVAL, avoué à Figeac.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, il résulte que Jeanne Delpont, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari Pierre Lavit.

(Extrait de l'*Echo du Quercy*, 14 décembre).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layrou.

<p>Ordo, Calendrier, Annuaire du Lot, Agenda de Cabinet et de Poche, Tous les Almanachs Illustrés pour l'année 1868.</p>	<p>Librairie Illustrée. — Etrennes 1868. DE J. - U. CALMETTE A CAHORS.</p> <p>Belle et complète collection de livres pour l'amusement et l'instruction de l'Enfance, l'Adolescence, la Jeunesse, — Illustrés par nos célébrités artistiques, reliures splendides, cartonnages élégants. Depuis les prix moindres jusqu'aux plus élevés — Envois dans le département. Indiquer l'âge, le sexe et la valeur à peu-près.</p> <p>Grandes Photographies de la Maison Goupil, à Paris. Portrait de Mgr GRIMARDIAS. 75 c., 1 fr., 3 et 5 francs. — Portrait Carte de l'Abbé LAYRAC, 1 franc.</p>	<p>Reliures de luxe, Religion, Piété, Livres d'Officé et de Prières, Christ en Ivoire, Almanach à effeuiller. 1868.</p>
--	---	---

AVIS. — M. MONSOU, filateur à Cahors, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Draps et Nouveautés pour la saison d'hiver. Ces Marchandises provenant de la fabrication de M. TRUBERT, son gendre, manufacturier, à Louviers (Eure), seront livrées au prix de fabrique.

Les Magasins sont situés près le pont Louis-Philippe.

ÉTRENNES POUR 1868

En vente à Librairie L. HACHETTE et C^e, 77, boulevard St-Germain, à Paris.

LES POISSONS, les Reptiles et les Oiseaux, par Louis Figuié, 1 vol. in-8° illustré de 400 vignettes et de 20 grandes compositions, 10 fr.
M. Louis Figuié publie chaque année un volume de ce grand ouvrage d'histoire naturelle qu'il intitule *Tableau de la Nature*, et dont le succès immense se justifie sans peine par la lecture de ces pages instructives où se trouvent réunies la plus grande rigueur scientifique et la plus attrayante clarté. Les volumes déjà publiés du *Tableau de la Nature*, sont : *La Terre avant le Déluge*. — *La Terre et les Mers*. — *Les Plantes*. — *La vie et les mœurs des animaux (Mollusques et Zoophytes)*. — *Les Insectes* (tous volumes in-8° à 10 fr.

L'UNIVERS ou les infinis petits et les infinis grands, par le D^r POUCHET, 1 magnifique volume grand in-8°, illustré de 343 gravures sur bois et de 4 planches en couleur, 20 fr. relié, tranches dorées, 25 fr.

Le célèbre directeur du Muséum de Rouen, M. le D^r Pouchet, publie sous ce titre : *L'Univers*, un magnifique volume où il raconte les merveilles des infinis grands et des infinis petits. Du style le plus brillant et avec cette netteté qui résulte d'une science accomplie, il passe en revue le *regne animal*, le *regne végétal*, l'*univers sidéral* et les *grands phénomènes géologiques*. Il faut lire

ces chapitres dont le pittoresque fait pressentir l'intérêt : *le monde invisible*, les *défenseurs de l'agriculture*, l'*architecture des oiseaux*, les *extrêmes dans le monde végétal*, le *monde solaire*, etc. Chemin faisant, M. Pouchet évoque tous les souvenirs de l'histoire et de la fable que lui fournit sa riche érudition.

LES PHÉNOMÈNES de la PHYSIQUE, par AMÉDÉE GUILLEMIN auteur du *Ciel*, 1 magnifique volume illustré de 450 gravures sur bois et de 11 planches en couleur, 20 fr.

Ce livre n'est pas un traité méthodique de la science, c'est un exposé très clair, très net des phénomènes qui constituent les sciences physiques, *pesanteur, son, chaleur, lumière, électricité, magnétisme*, destiné à mettre les gens du monde et les jeunes gens en état de se rendre compte facilement et lucidement des causes et de l'enchaînement de ces faits de chaque jour d'où dérivent nos industries, nos arts, notre existence individuelle et sociale, et sur lesquels l'ignorance n'est pas permise. M. Guillemin a au suprême degré, le don de la clarté : partout des gravures viennent en aide au texte, et des planches colorées représentent ces magnifiques phénomènes de la lumière et de l'électricité qui dépassent les splendeurs des fêtes.

AVIS

Le Sieur BRUNO, Horticulteur, praticien, Elève de M. HARDY, directeur des pépinières Centrales du Gouvernement en Algérie.

Qui a habité longtemps les départements du Gers de la Gironde, et de Lot-et-Garonne, où il s'est occupé d'arboriculture, de la taille et de la direction des Arbres, qui réside à Cahors où déjà beaucoup de personnes de la ville et du département lui ont donné la direction de leurs plantations.

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qui voudront bien lui accorder leur confiance et l'employer soit pour le tracé des Jardins en tous genres, soit pour le levé des Plans, soit pour des Constructions Rustiques, Kiosques, Ponds, Grottes, Bassins, Rocailles, Montagnes Russes, soit pour la taille des arbres et leur pincement, en un mot à tous les ouvrages que comporte la profession d'horticulteur, d'arboriculteur et de jardinier paysagiste, qu'il se tient à leur disposition et qu'il se rendra chez eux pour y travailler à la journée ou à forfait.

MM. les propriétaires trouveront dans son Etablissement, situé à la Braserie, Rivière du Pal à Cahors, toutes espèces d'arbres fruitiers d'alignement et d'arbustes. Il y a aussi des Magnolias, des Conifères et des Rosiers nouveaux. Il répond des espèces qu'il fournit et de leur reprise.

Les Arbres qu'il a l'honneur d'offrir à MM. les propriétaires, sortent des pépinières du Gers où le terrain est loin d'avoir la fertilité des terrains de la rivière du Lot, ce qui est un grand avantage pour la réussite des plantations.

Il a des Pruniers robe de sergent, en deux variétés, greffés sur prunier mirobolant, qui, comme on le sait, ne pousse plus de rejetons, n'est pas sujet à la gomme. — Le Sieur Bruno prend des jardins à l'entretien.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

A VENDRE
L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL
EN ENTIER OU A PARCELLES
S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.
On donnera toutes facilités pour le paiement.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
FONDS DE GARANTIE : VINGT-UN MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DE BÉNÉFICES.
Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées.
RESULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 1866.
Assurances vie entière (comme pour l'année 1865)..... 4 fr. 20 c. pour 100.
Assurances mixtes 5 fr. 40 —

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.
S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Provence, 40 ; et à M. obert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est.



ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A PARIS, rue Bondy, 56 : — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).
ORFÈVRERIE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDES ELECTRO-CHIMIQUES
AVIS SPECIAL POUR LA REARGENTURE :

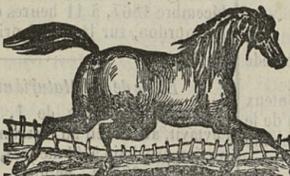
Nous appelons la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenture de notre orféverie et denos couverts. On fait souvent des offres de réargenture à des prix inférieurs aux nôtres, mais le public doit se mettre en garde. Les objets fabriqués par nous même quand après un long usage le métal inférieur apparaît à certaines places, contient encore une quantité d'argent dont certains argenteurs ne tiennent pas compte aux consommateurs. En prenant un exemple, les couverts de table fabriqués par nous, notre réargenture, à raison de 80 grammes d'argent, coûte 44 fr. Mais nous en déduisons la valeur de l'argent retiré sur les anciens couverts, qui est en moyenne de 10 fr. ; réellement nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la réargenture des couverts et de la petite orféverie.
Notre représentant est : à Cahors, M. Mandell frères.

à payer 34 fr. — Certains argenteurs à bon marché ne demandent que 30 fr., tout en ne mettant que 5 ou 6 fr. d'argent. Mais il s'empare, par un procédé chimique de désargentage, d'une valeur d'argent de 8 à 10 fr. dont ils ne tiennent pas compte aux consommateurs, soit à ajouter 40 fr. De sorte que le public paye 40 fr. pour recevoir seulement 6 fr. d'argent, tandis que nous ne faisons payer que 34 fr. et livrons 80 grammes d'argent. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attiré, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.
CHRISTOFLE ET C^e.

POINÇON DU MÉTAL BLANC
DIT ALFÉNIDE

ALFÉ
NIDE

POSTE AUX CHEVAUX
M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



LE MEILLEUR FERRUGINEUX
Ce sont les PASTILLES DE SCHAEDELIN au Phosphate de fer, pour combattre l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, les maux, crampes d'estomac, etc. ; elles remplacent, avec le plus grand succès, l'huile de foie de morue, si désagréable, et conviennent aux personnes délicates.
Chez SCHAEDELIN, pharmacien, 28, rue des Lombards, Paris.
Prix : la boîte, 1 fr. 50 ; par la poste, 1 fr. 70.

Etablissement Horticole Vincens, Pépiniériste,
PRÈS L'ÉVÊCHÉ, CAHORS (LOT).
Grand assortiment d'arbres fruitiers d'agrément et d'ornement ; Plantes de serre et de pleine terre ; Graines potagères, fourragères et de fleurs.
Le tout dans les 1^{er} choix et à des prix très-modérés.
Entrée libre dans l'établissement.

Guérison de l'Epilepsie

La brochure du D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le GALIUM PALUSTRE cultivé, est envoyé gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

A VENDRE
POUR CAUSE DE MALADIE
UN ÉTUDE D'AVOÜÉ
Près le Tribunal de 1^{re} Instance de Gourdon (Lot).

S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

NÉURALGIES
GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU D^r CRONIER
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5fr.
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.

1868

CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT
ÉDITÉ PAR A. LAYTOU.

EN VENTE,
A CAHORS,
DANS LES LIBRAIRIES :
CALMETTE, BOURION, CRAYSSAC, GODINAUD.